

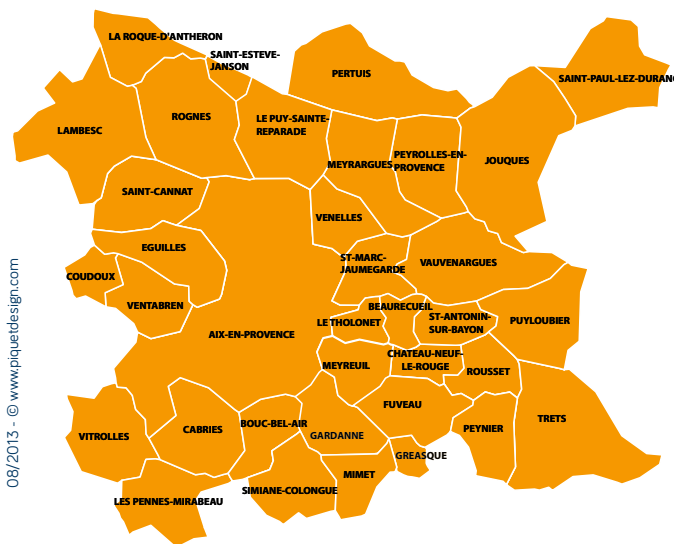
PROPRIÉTAIRE P.A.S. CONDITIONS ET AVANTAGES

- ◆ **LOGEMENTS VACANTS** conformes à la législation ou mis en conformité dans une phase préalable de réhabilitation
 - ◆ Logements à louer avec **BAIL DE 3 ANS RENOUELABLE**
 - ◆ **LOYERS VERSÉS AUX PROPRIÉTAIRES**
 - De 6 à 12 € maximum le m² pour un logement selon la commune de résidence et la surface du logement
- Des équipes d'animation vous conseillent et vous accompagnent pour les travaux de réhabilitation
- ◆ **VOS TRAVAUX FINANCÉS :**
 - Petits travaux d'entretien pris en charge par le programme P.A.S
 - Gros travaux avec subvention de l'ANAH* pouvant aller jusqu'à 55 %
 - Montage et accompagnement personnalisé des demandes de subvention
 - Défisicalisation pouvant aller jusqu'à 85 % des revenus locatifs déductibles (sous réserve d'un conventionnement ANAH)

* Sous conditions

PROPRIÉTAIRE P.A.S. PAYS D'AIX SOLIDAIRE

PÉRIMÈTRE DES LOGEMENTS ÉLIGIBLES



ASSOCIATION LOGEMENT PAYS D'AIX

2, avenue Albert Baudoin - 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 17 43 43 - Fax 04 42 17 43 44
www.alpa-asso.org



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



PROPRIÉTAIRE P.A.S. PAYS D'AIX SOLIDAIRE



la tranquillité partagée

LOUEZ SOLIDAIRE ET SEREIN

- Des loyers garantis
- Un accompagnement personnalisé
- Une aide à la remise en état des logements
- Défisicalisation de vos revenus locatifs

Appelez le

04 42 17 43 43

prix d'un appel local



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



SÉRÉNITÉ

PROPRIÉTAIRE P.A.S. PAYS D'AIX SOLIDAIRE

- ◆ Vous êtes **PROPRIÉTAIRE** d'un ou plusieurs **LOGEMENTS VACANTS** situés sur le territoire du Pays d'Aix
- ◆ Vous souhaitez **LOUER** ce(s) bien(s) **SANS PRENDRE DE RISQUE** ni sur le paiement des loyers, ni sur la bonne tenue de ce(s) logement(s)
- ◆ Vous envisagez d'effectuer des **TRAVAUX** indispensables à la location
- ◆ Vous souhaitez **OPTIMISER LES INVESTISSEMENTS** sur vos logements en bénéficiant des **AVANTAGES FISCAUX** les plus favorables

**Le programme
PROPRIÉTAIRE P.A.S.
est fait pour vous**



L'ALPA prend en charge toutes les étapes de la location

- ◆ **L'association** est locataire pour la première année
- ◆ **Le glissement vers un bail classique** de 3 ans renouvelable s'effectue si toutes les conditions sont réunies
- ◆ **La sélection** des sous-locataires est rigoureuse
- ◆ **La gestion** courante des loyers est assurée
- ◆ **L'Alpa finance** les petits travaux de remise en état
- ◆ **La gestion locative** est gratuite et les loyers sont garantis durant 12 mois

L'ALPA est une association à taille humaine, implantée sur le territoire du Pays d'Aix depuis 1989. Dans le contexte du Programme P.A.S., elle offre un service de gestion personnalisée, d'aide juridique et d'accompagnement pour la location et la mise en conformité des logements.

GARANTIE

Le confort et la sécurité de la location solidaire

- ◆ **Accompagnement** personnalisé selon les besoins
- ◆ **Prise en main** technique du logement
- ◆ **Visite** du logement une fois par mois minimum
- ◆ **Information** de votre futur locataire pour le **bon usage** du logement et des parties communes

**Le programme
Propriétaire P.A.S.
est destiné aux familles
de condition modeste**

L'Alpa s'engage à accueillir dans les logements visés, des ménages qu'elle aura elle-même identifiés et dont les ressources seront compatibles avec le loyer pratiqué.